

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-937/PCG désignant le représentant du Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif .

n° 72-937/PCG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
16 juin 1972

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro  
10 juillet 1972

### TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Aden, Chef du Service des Affaires administratives, est désigné pour représenter le Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif dans l'affaire opposant l'administration contre M. Ahmed Farah Arreh, entrepreneur, domicilié à Djibouti.